

COMMUNE DE COMINES

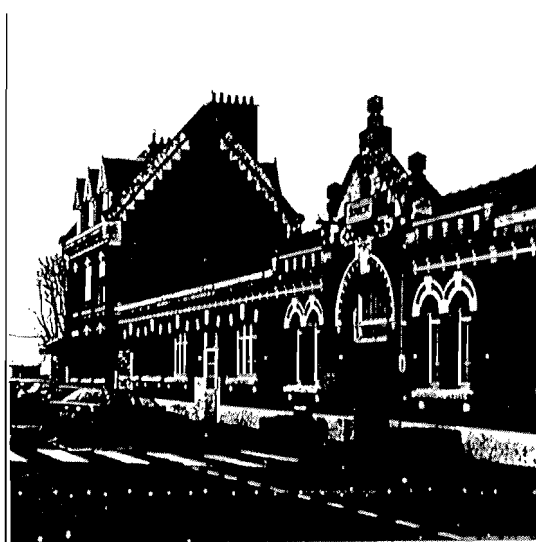
Canton de Quesnoy-sur-Deûle



Le quartier de l'Apothicaire

Janvier 1995

SOMMAIRE



Présentation 3

Situation du Quartier de l'Apothicaire dans Comines 4

- Situation
- Création de liaisons directes entre le centre et le Quartier de l'Apothicaire
- Le collège dans le quartier de l'Apothicaire

Le Quartier de l'Apothicaire 6

- Les rues 6
- Le stationnement 7
- Les allées 7
- Des lieux plus intimistes 8
- La végétation 8
- Le collège et ses limites 9
- La place Kennedy 10

Le Quartier de l'Apothicaire - Orientations et Propositions 12

- Situation dans le quartier et circuits piétons 12
- Les grandes masses végétales structurantes des jardins 13

.../...

SOMMAIRE

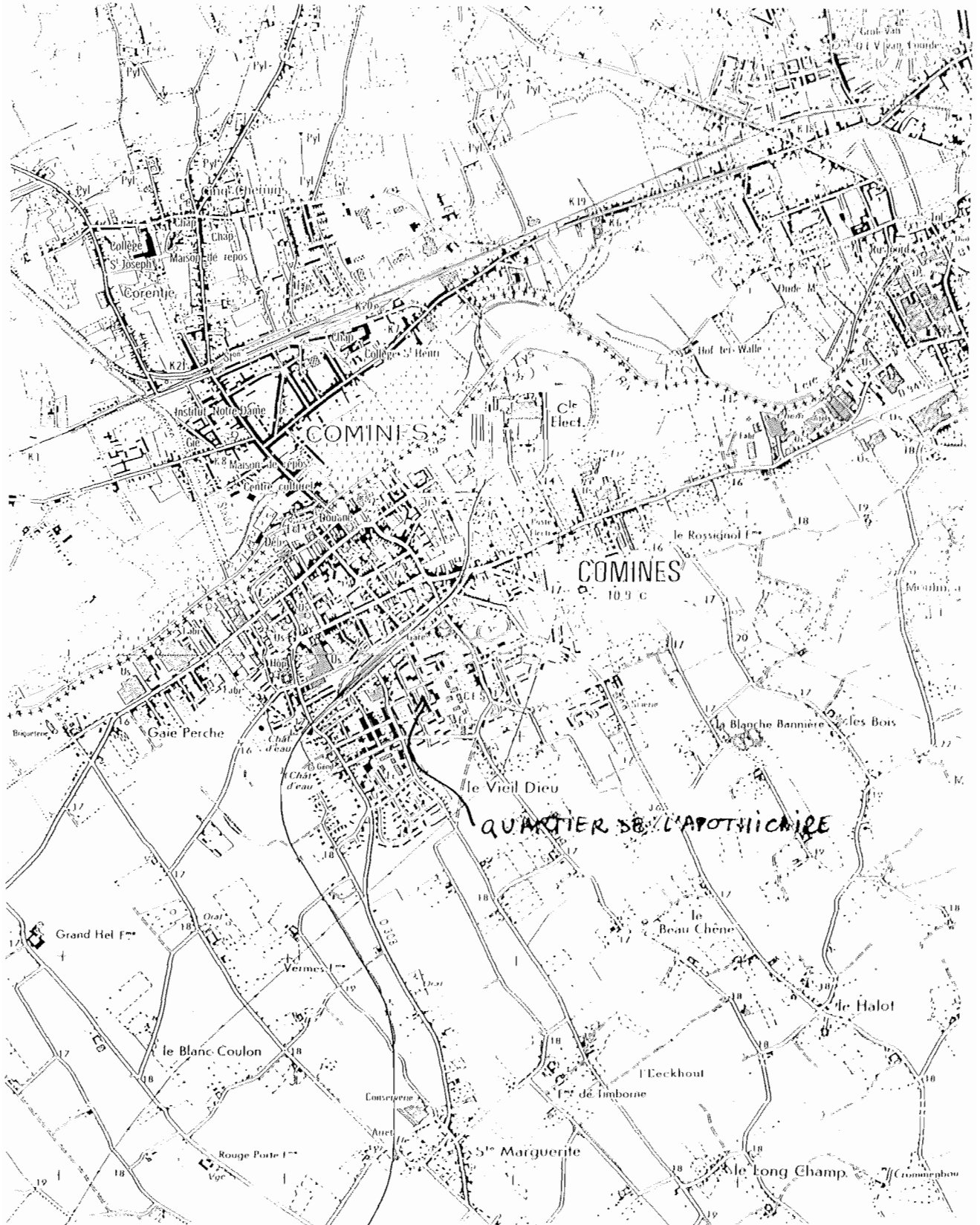
SUITE

- Organisations du jardin de l'Apothicaire et de ses abords	14
- Répartition fonctionnelle en coupe	15
- Organisation des stationnements, allées et jardin	16
Création d'un axe vert	17
- Les rues perpendiculaires	18
- Les voies plantées - "circuit vert"	18
- La rue commerçante (du Viel Dieu)	19
- Les limites	19
- Les fronts bâtis	19
- Les arrières de maisons (jardins)	19
- Les séquences	20
- La voie jusqu'à la future gare	
- De la gare (future) au hangar	
- Le hangar dans l'axe des rues de l'apothicaire et Schouttaten	
- La gare, la place, les quais	
- De la gare (actuelle) à la rue du Viel Dieu	
- La rue et la friche Marceau	

Le choix des essences à planter

Annexes

Situation



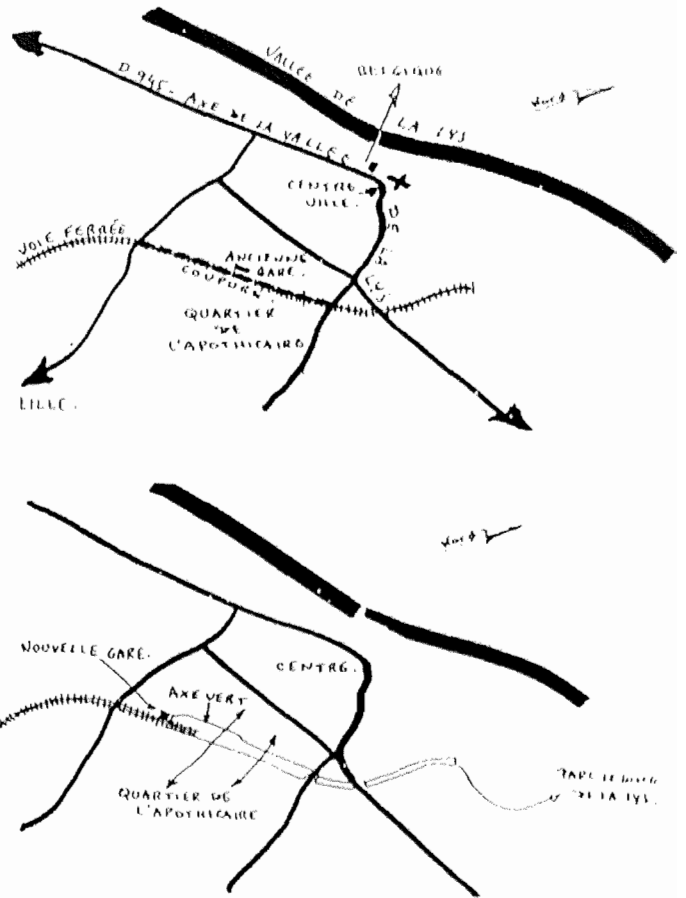
Situation du Quartier de l'Apothicaire dans Comines

Situation

Le quartier de l'Apothicaire souffre d'un isolement qui peut s'expliquer par l'absence de liaison forte avec le centre et avec les grands axes structurants de la commune.

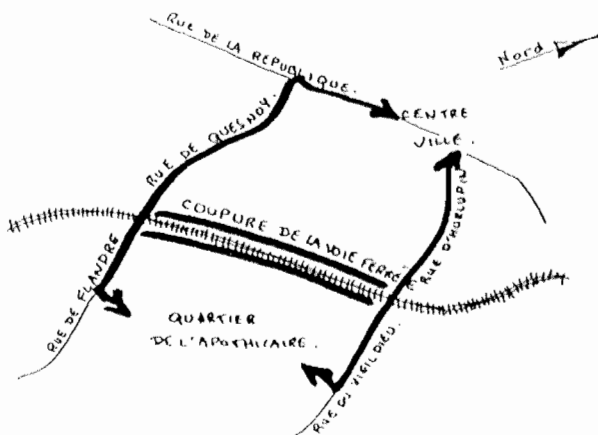
La coupure réalisée par la voie S.N.C.F. accentue en partie cet isolement. Cette coupure peut être minimisée : La suppression d'un tronçon de la voie est possible en déplaçant la gare. Il ne s'agit plus aujourd'hui d'une gare de passage mais d'un terminus.

Le déplacement de la gare faciliterait la création de liaisons directes entre le centre et le quartier de l'Apothicaire. Il pourrait aussi susciter la requalification des espaces situés entre les deux quartiers et permettre la création d'un axe vert dans la commune.

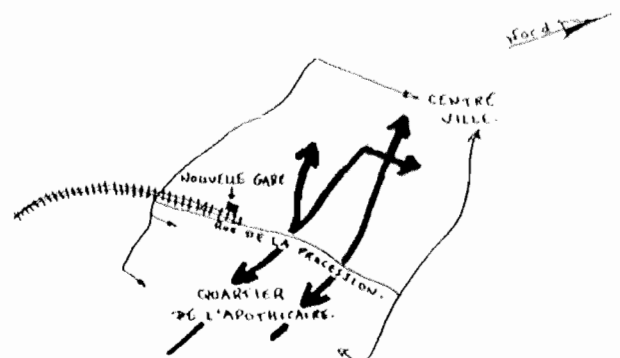


Création de liaisons directes entre le centre et le quartier de l'Apothicaire

Etat actuel



Etat projeté



Les jonctions à envisager sont celles de la rue du Général Leclerc avec la rue Charles Legrand, ainsi que les rues Schonttetten et du moulin avec la rue de l'Apothicaire.

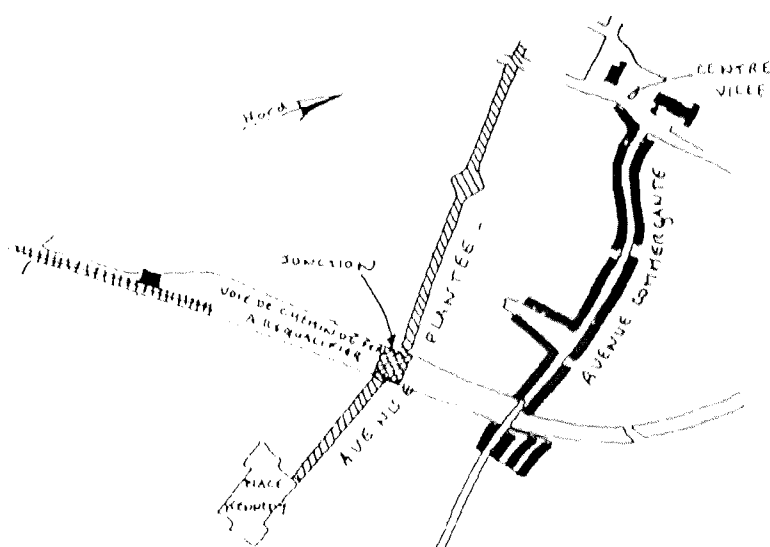
Aujourd'hui, la rue des Processions qui relie la rue du Vieil Dieu à la rue de Flandre n'assure pas un réel rôle de liaison en raison de son aspect dégradé.



Cet exemple sert à montrer qu'il ne suffit pas d'établir des voies de liaisons pour que les liaisons soient ressenties et utilisées en tant que telles : de la qualité des espaces de liaison dépend l'image qui est donnée de ces espaces et l'usage qui en est fait.

C'est pourquoi la requalification de la voie de chemin de fer désaffectée doit être menée avec beaucoup de soin.

La liaison entre le quartier de l'Apothicaire et le centre se fait actuellement par la jonction entre la rue du Vieil Dieu et la rue d'Hurlupin. Cette dernière est commerçante. Son rôle pourra être renforcé par la création d'une moyenne surface à la rencontre des deux rues.



Une fois la liaison établie entre la rue Charles Legrand et l'Avenue du Général Leclerc, il est important de donner à cet axe une identité forte et un caractère attractif. Une plantation des voies peut permettre d'atteindre ces objectifs.

Le collège dans le quartier de l'Apothicaire

Le collège assure dans le quartier un rôle d'animation et d'ouverture vers l'extérieur. Construit sur le modèle "Pailleron", sa reconstruction est prévue pour les années 95-96.

Sa délocalisation dans un autre secteur serait très dommageable au quartier, sauf à remplacer le collège par un équipement équivalent, ce qui aujourd'hui ne répond à aucune demande locale.

Le Quartier de l'Apothicaire

Le quartier de l'Apothicaire fait partie de ces quartiers que l'on peut qualifier de "bien aérés", les espaces verts y sont nombreux et les espaces verts publics ne manquent pas. Ils sont d'un aspect agréable et sont bien entretenus par les services municipaux. On n'y observe aucune dégradation particulière.

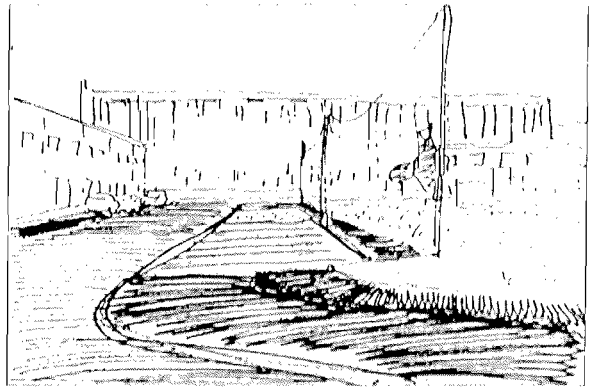
Ils semblent plutôt souffrir d'une sous-utilisation alors que les habitants réclament des aires de jeux pour les enfants.

Les rues dans le quartier de l'Apothicaire.

Alors que tout semble prévu pour l'automobile, surfaces de circulation amples, stationnement souvent bilatéral (rue de Florence, rue Argenton Château...), rien n'invite le piéton à se promener. Les trottoirs sont souvent des couloirs étroits qui longent les voiries ou les aires de stationnement sans exigences particulières ; échelle du lieu, distance, limite végétale... Ils entretiennent même parfois un rapport sec et brutal en pied d'immeuble (rue de Florence).

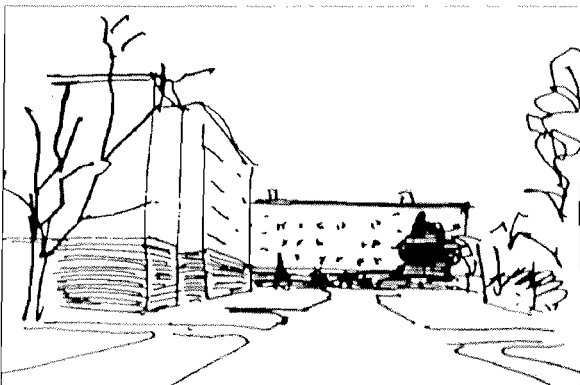
On remarque aussi à certains endroits des discontinuités dans le cheminement piéton.

Les rues du quartier de l'Apothicaire offrent des fonds de perspectives variés. Mais si certains correspondent au lieu par l'échelle, les orientations, les objectifs, d'autres au contraire mettent l'accent sur des bâtiments, avec une monumentalité sans intérêt pour l'espace concerné (rue Charles Legrand vers Picardie, ou Rue Jean Mermoz vers Artois et Flandres) au déficit de l'espace de la place qui mérite d'être valorisée.

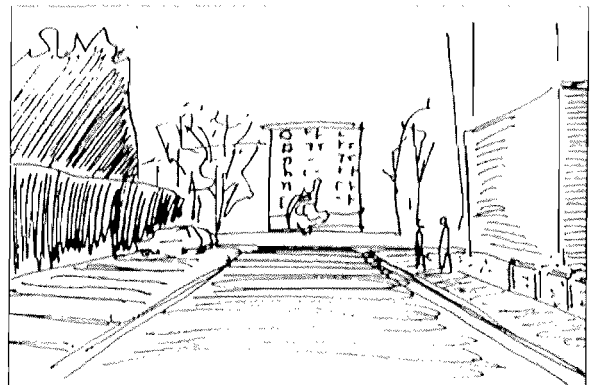


Rue de Florence - Surface bitumée importante

Trottoir discontinu



Rue Charles Legrand - mise en scène de l'immeuble Picardie

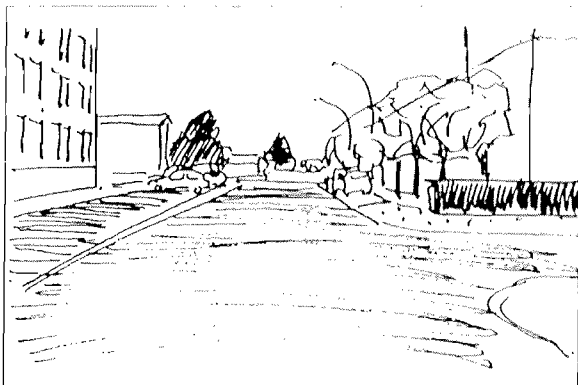


Rue Jean Mermoz - mise en scène de l'immeuble Artois
Surface bitumée importante - trottoir résiduel

Le stationnement.

Si le stationnement automobile doit être facilement accessible, il est souhaitable qu'il soit moins présent visuellement. Il n'existe actuellement aucune rue, aucun lieu où la voiture ne soit présente. Généralement sans discrétion, elle s'affiche de plus parfois de chaque côté de la rue.

Néanmoins, l'espace situé à l'ouest d'Artois, bien qu'avec une quantité importante de surface bitumée donne une image de qualité. Le végétal (haute tige) y est abondant et crée des plans successifs. Par ailleurs, les parties piétonnes et automobiles sont bien distinctes et clairement hiérarchisées (bordures différentes, directions opposées...).



Rue Argenton Château - stationnement bilatéral



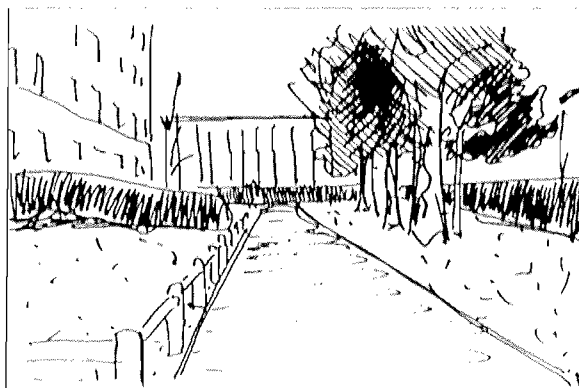
A l'ouest d'Artois - hiérarchie des circulations

En conclusion, il apparaît souhaitable de regrouper le stationnement en des lieux stratégiques afin de libérer des espaces de détente et de promenade de la présence automobile. L'utilisation d'une végétation appropriée créant des limites claires, des filtres visuels aiderait à structurer et à hiérarchiser les lieux et leurs différentes fonctions.

Les allées.

Certains passages entre des bâtiments ont une échelle ou un caractère qui rend la voiture hostile. L'intimité de ces lieux favorise une utilisation exclusivement piétonne et mérite un soin tout particulier de leurs abords (végétation, matériaux de sol...) et des vues qu'ils offrent.

L'allée d'accès à Picardie d'aspect plutôt agréable est un exemple intéressant. La végétation haute et basse est bien utilisée pour créer des vis à vis, des lignes de perspectives, des plans successifs décrivant la profondeur. Les limites et les bordures sont claires et simplement exprimées. Toutefois le fond de perspective que forme le collège manque de qualité d'autant que l'allée semble y mener alors qu'il n'y a pas d'accès.

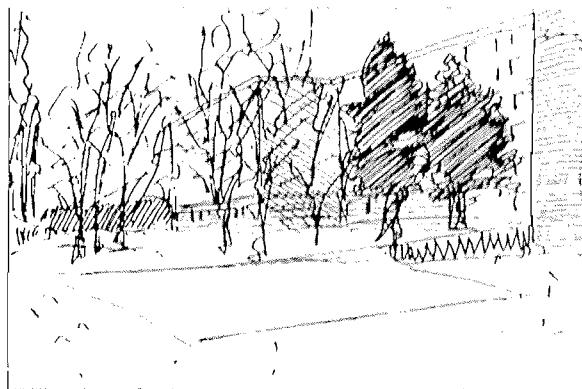


Allée d'accès à Picardie - un espace agréable clairement défini
Un fond de perspective inadéquat

Des lieux plus intimistes.

Si les rues, les allées et d'autres lieux ont un caractère public, d'autres ressentent le besoin d'un statut plus privatif en rapport à leur fonction. Une limite physique est souvent nécessaire pour faire respecter ces différences, mais un filtre visuel (végétal par exemple) permet d'apporter plus d'intimité et de clarté dans la définition et la structure de chaque espace. La densité de ce filtre apporte un confort visuel et sonore qui détermine un degré d'intimité variable en fonction de l'usage de ces endroits. Il faudra toutefois prêter attention aux conséquences saisonnières dans le cas d'utilisation de végétaux à feuillage caduque.

Sur l'arrière de l'immeuble Alsace, une bande boisée délimite un espace préservé alors que l'espace situé devant (côté Lorraine) prend un statut plus public. Ce dernier pourrait devenir un passage piéton vers la place Kennedy à l'écart de la circulation automobile, dans le cas d'un jardin public à l'échelle de la ville sur ce site.



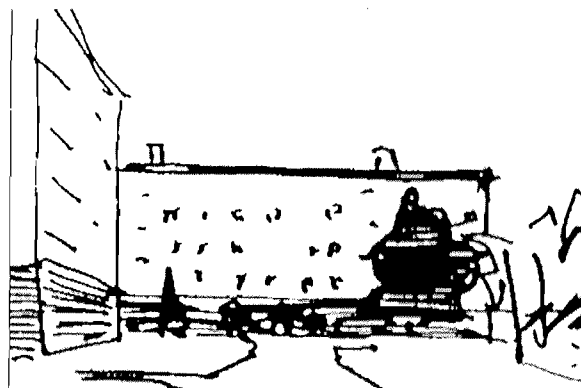
Arrière de l'immeuble Alsace - effet de filtre

La végétation.

Plutôt bien répartie dans l'ensemble du quartier, la végétation aide dans certains cas à structurer les espaces et à les conforter (Rue Argenton Château, rue Saint Exupéry, autour des immeubles Artois et Flandres, le long de l'allée d'accès à Picardie...). Il est nécessaire de poursuivre cette démarche avec autant de rigueur et un souci de cohérence dans le choix des végétaux en fonction des lieux où ils sont plantés (espaces mal définis dans leur statut et leurs limites : rue de Florence avec le terrain situé sur le côté, place du Six Septembre, place Kennedy...).

Le choix des végétaux réussira à rendre cohérent l'ensemble du quartier et les relations entre les différents espaces s'il assure des continuités, crée des ruptures... déterminant des lieux spécifiques, des activités, des considérations climatiques (soleil, vent...).

Le matériau végétal est aussi à considérer, outre son aspect agréable et structurant, du point de vue visuel en rapport aux bâtiments qui lui servent de fond. L'impact visuel devient plus intense par le volume évidemment, mais surtout par le contraste généré par les parties supérieures des immeubles de couleur blanche.



Devant l'immeuble Picardie - effet de contraste

Le collège et ses limites.

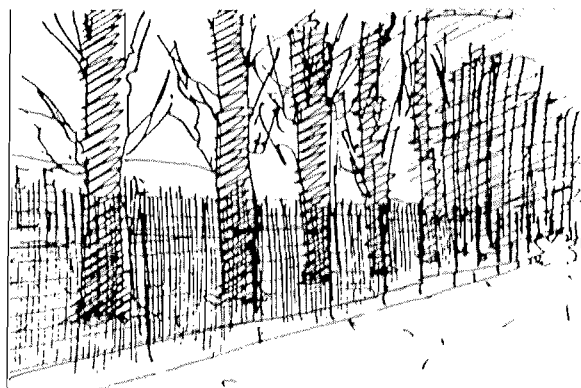
Les espaces libres du collège sont verdoyants et les nouvelles constructions devront évidemment veiller à préserver cette qualité du site actuel. Cependant le collège est aujourd'hui une enclave dans le quartier, enclave cernée par une clôture qui affiche trop clairement les limites de propriété et semble exclure toute possibilité de dialogue entre le collège et son environnement.

Il est donc essentiel de réfléchir aux relations à créer entre l'équipement et les rues alentour.

La place Kennedy, qui peut devenir un équipement municipal (un jardin à thème - de l'apothicaire par exemple) et le collège ne doivent pas être conçus indépendamment, mais au contraire en complémentarité. D'où la nécessité d'établir des relations subtiles, physiques et visuelles, de l'un à l'autre, tout en préservant l'intimité des habitants du quartier tant dans leurs espaces intérieurs que dans certains lieux extérieurs.



Actuellement, la limite entre les deux équipements, pourtant fortement exprimée par les grilles en partie basse et les peupliers sur une grande hauteur, ne satisfait pas pour autant à l'intimité des lieux sur l'arrière d'Alsace et d'Ardenne. Une végétation plus adaptée par sa taille, son volume, son aspect visuel et odorant aiderait à la création d'une limite moins brutale mais plus efficace tout en structurant des espaces plus agréables.



L'allée d'accès à Picardie offre actuellement un fond de perspective peu intéressant sur un bâtiment du collège. Lors du remaniement de la limite et de la création du nouveau collège, une relation visuelle voire physique plus riche pourrait être envisagée.

Si la réflexion menée sur cette limite n'est pas prise en compte dans sa totalité dans un premier temps, cela deviendra indispensable lors de la programmation du nouveau collège.

La place Kennedy.

La place Kennedy est un vaste espace occupé en son centre par une belle pelouse arborée, ceinturée par une voie de circulation qui distribue de part et d'autre des aires de stationnement.

Les immeubles collectifs qui cernent l'espace sont pour la plupart en cours de réhabilitation (bailleur : Notre Logis). Ils élèvent en R + 4 et R + 7. L'opérateur souhaite, dans la continuité des travaux sur les immeubles, réaliser la plantation de leurs abords immédiats et suggère à la municipalité de réaliser des aires de jeux au centre de la place sans changer l'organisation globale des espaces.

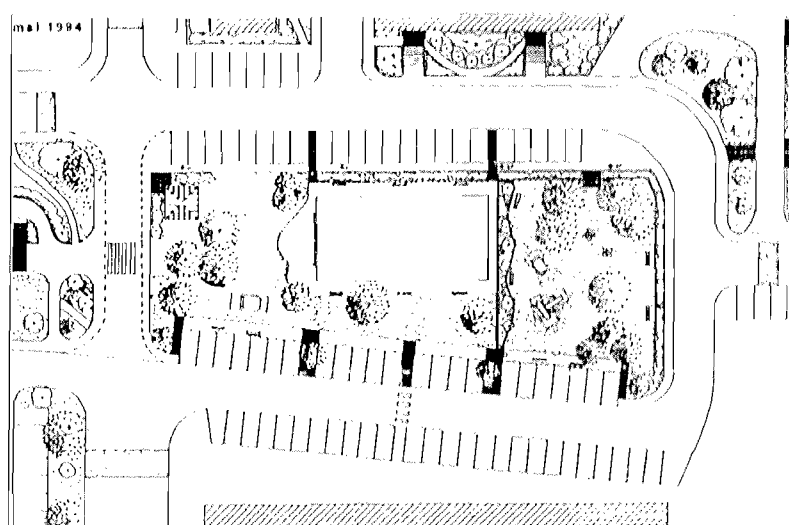
Cette démarche appelle plusieurs réflexions :

Pourquoi l'espace central de la place n'est-il pas utilisé par les enfants alors qu'il constitue une superbe plaine de jeux susceptible d'accueillir nombre d'activités ?

L'aménagement et le découpage de l'espace de la plaine proposé par *Notre Logis* sont-ils suffisants pour modifier son usage ?

La proximité des automobiles et l'emplacement de l'aire de jeux sous les regards des fenêtres des appartements ne justifient-ils pas le peu d'attrait de l'espace ?

Il semble aussi que le statut de l'espace dont on se sait pas exactement s'il est public ou privé n'est pas pour rien dans l'appropriation difficile qui en est faite.



Proposition *Notre Logis*

1 - Equipement à l'échelle de la ville

Telle qu'elle est organisée, la place Kennedy ne joue-t-elle pas plutôt un rôle de représentation et de valorisation du quartier ?

Dans ce cas l'espace central tel qu'il est peut répondre en grande partie au rôle qui est le sien, des améliorations ponctuelles pouvant porter sur le paysagement des voies et aires de stationnement et sur l'aménagement des pieds d'immeubles.

Néanmoins, un projet global visant l'identification forte de la place peut être mis en place. Exemple : la place Kennedy peut devenir un espace emblématique du quartier ("le jardin de l'Apothicaire") si l'on y crée des carrés de simples. Un jardin aussi spécialisé susciterait une attractivité à



l'échelle de la ville (promenades dominicales, sorties scolaires...) et contribuerait à relier le quartier à son environnement.

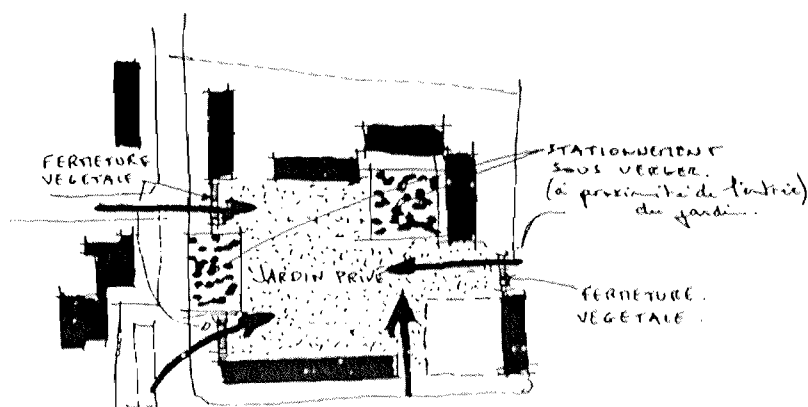
Dans ce cas une aire de jeux pour les enfants pourrait être recherchée dans un secteur plus approprié.

Pour résoudre le problème du statut de l'espace, un certain nombre de solutions pourraient être envisagées.

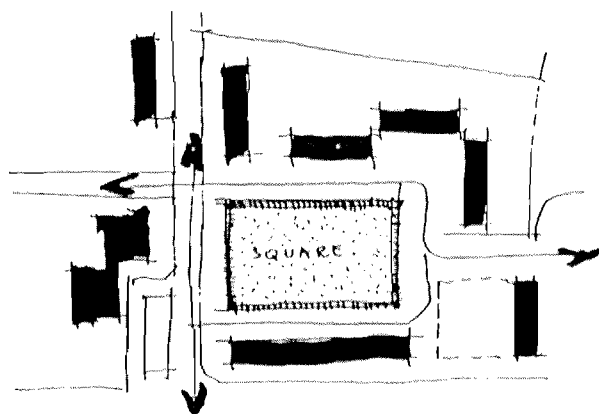
2 - Equipement à l'échelle du quartier

Si l'on souhaite privatiser l'espace, deux solutions s'offrent :

- à la façon parisienne dans la composition des H.B.M., en faisant de la place Kennedy une cour privée. Cette fermeture n'implique pas nécessairement le rejet des automobiles hors de la place.



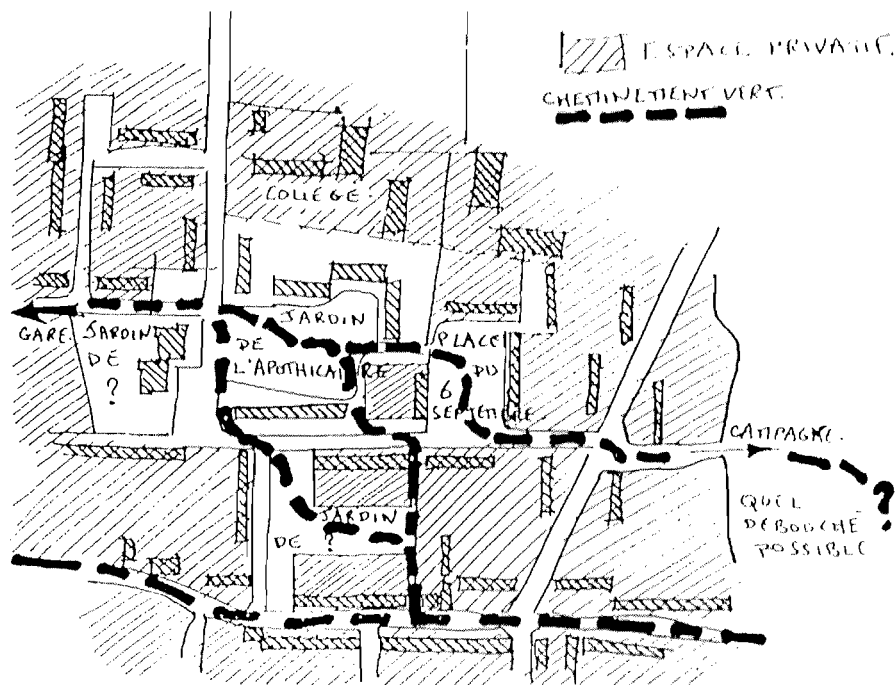
- à la façon des squares anglais, en clôturant l'espace central et en le réservant à l'usage strict des habitants.



Le Quartier de l'Apothicaire

Orientations et propositions

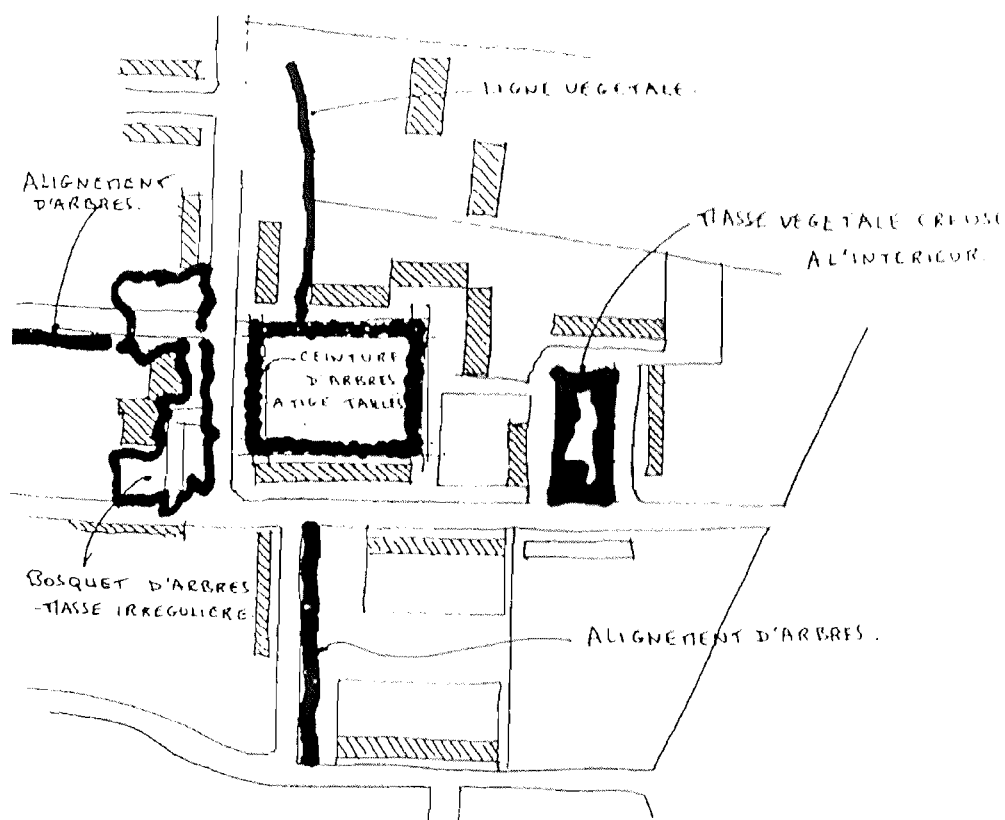
Situation dans le quartier et circuits piétons



Les circuits piétons traversant le quartier de l'Apothicaire de part et d'autres méritent un accompagnement végétal de qualité se raccrochant avec cohérence au "circuit vert" envisagé sur l'ensemble de la commune.

Ces circuits permettent de distribuer plusieurs espaces publics à proximité les uns des autres (jardin de l'Apothicaire, place du 6 Septembre, jardin derrière l'immeuble "Artois", terrain le long de la rue de Florence) pour lesquels il est souhaitable de définir une complémentarité des fonctions.

Les grandes masses végétales structurantes des jardins



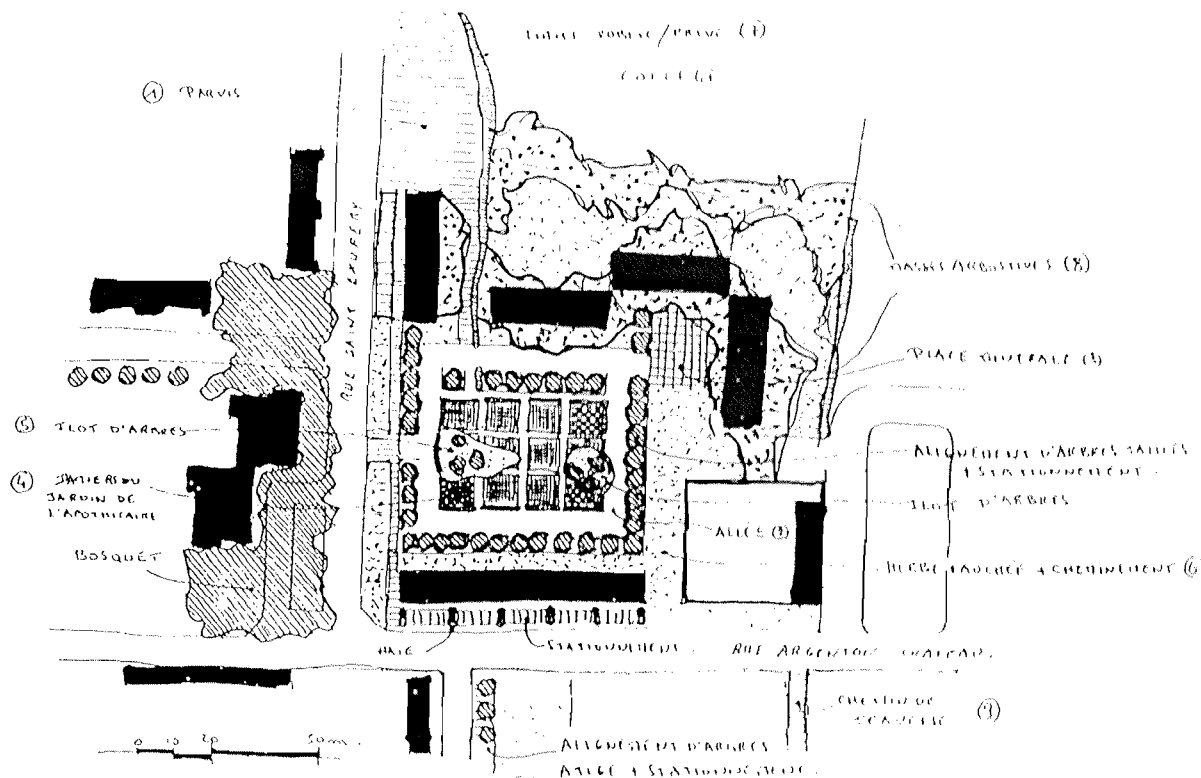
Les structures végétales qui accompagnent les trois jardins principaux définissent l'identité de chacun des espaces par des aspects contrastés et en relation avec les usages.

Le jardin de l'Apothicaire, lieu d'un soin méticuleux, est ceinturé par une structure orthogonale d'arbres à tiges taillés rigoureusement. En face, rue Saint Exupéry, une masse irrégulière formée de bosquets d'arbres (une grande partie existe déjà) vient conforter la rectitude du jardin de l'Apothicaire.

La place du 6 Septembre, cernée de voies sur ses 4 côtés peut protéger un espace fermé et intimiste par une épaisseur végétale importante dont la rigueur extérieure ne laisse pas deviner la richesse intérieure.

Enfin, les alignements d'arbres rue de Florence et Charles Legrand viennent conforter et se raccrocher au "circuit vert" de la commune, tout en structurant des espaces dont les limites sont mal définies (rue de Florence - cf. *les rues dans le quartier de l'Apothicaire* p. 8).

Organisation du jardin de l'Apothicaire et de ses abords



1 - Le **parvis** assure une continuité devant le collège et le jardin. Il permet d'aller de l'un à l'autre à l'écart de la voirie.

2 - Les **allées**, en léger surplomb du jardin, permettent de le regarder en tournant autour, à pied ou en voiture.

3 - La **place minérale** est à l'écart des circulations et propose un caractère plus tranquille. Elle sert aussi éventuellement d'accès de proximité pour les automobiles ou les pompiers mais le stationnement y est déconseillé.

4 - les **damiers du jardin de l'Apothicaire** composés et entretenus avec une rigueur exceptionnelle, proposent une richesse et une diversité végétale en contraste avec la sobriété du dallage. Ce lieu de pratique du jardinage, destiné à être approprié en partie par les habitants et par l'école pour des fins pédagogiques, sociales et pour le plaisir des yeux et du nez, nécessite toutefois une gestion communale stricte et importante.

5 - Les **deux îlots d'arbres** offrent des espaces de repos (avec des bancs), en léger surplomb du jardin (effet de belvédère). Ils s'appuient sur les arbres existants et forment une sorte d'île irrégulière flottant sur le quadrillage.

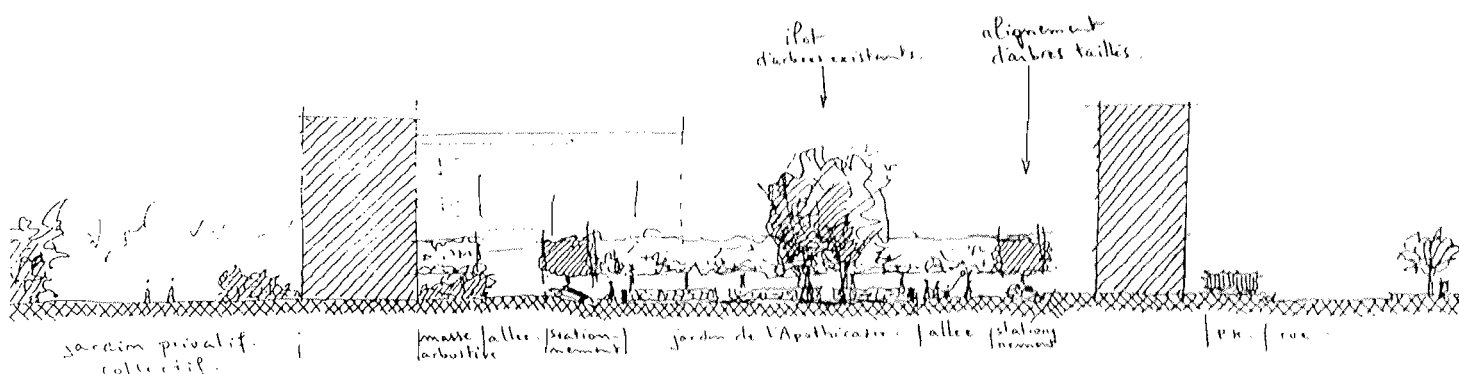
6 - Les **surfaces d'herbe fauchée** sont des espaces résiduels limitant le jardin sur 2 côtés et accueillent les cheminements nécessaires.

7 - La **limite public/privé** est une ligne végétale peu épaisse mais impénétrable à la circulation et au regard. Elle affirme la continuité du parvis et assure l'intimité des lieux situés à l'arrière des immeubles.

8 - Les masses arbustives sont une matière épaisse et malléable destinée à former des pièces de repos, d'intimité, de plaisir visuel et olfactif. Leur épaisseur enveloppante suggère un vêtement qui protégerait les espaces intérieurs des immeubles vis-à-vis de l'agitation extérieure.

9 - Le chemin de traverse facilite les relations entre les rues et les jardins à l'écart de la circulation automobile.

Répartition fonctionnelle en coupe (est-ouest)



Le jardin privatif, à l'est, est limité par des masses végétales en clôture côté collège et protégeant l'intimité des appartement en pied d'immeuble.

L'allée le long des immeubles "Alsace" et "Ardennes" permet un accès plus évident aux immeubles en cas de nécessité et participe néanmoins au contour du jardin.

Le jardin ceinturé par un alignement d'arbres est le centre d'intérêt du lieu et génère la composition de l'ensemble. Seul les îlots d'arbres existants viennent perturber l'organisation symétrique et orthogonale.

L'objet des schémas présentés ci-dessus est de permettre une visualisation et une approche concrète des propositions d'aménagement. Cette formalisation vise uniquement à faciliter la compréhension du dossier et à permettre l'instauration d'un débat autour des thèmes abordés.

Organisation des stationnements, allées et jardin



Les allées de caractère piéton servent aussi de desserte automobile pour le stationnement. Ce dernier, dont la présence visuelle est atténuée par l'ombre des arbres est sensiblement en décaissé pour faciliter le regard au dessus des voitures.

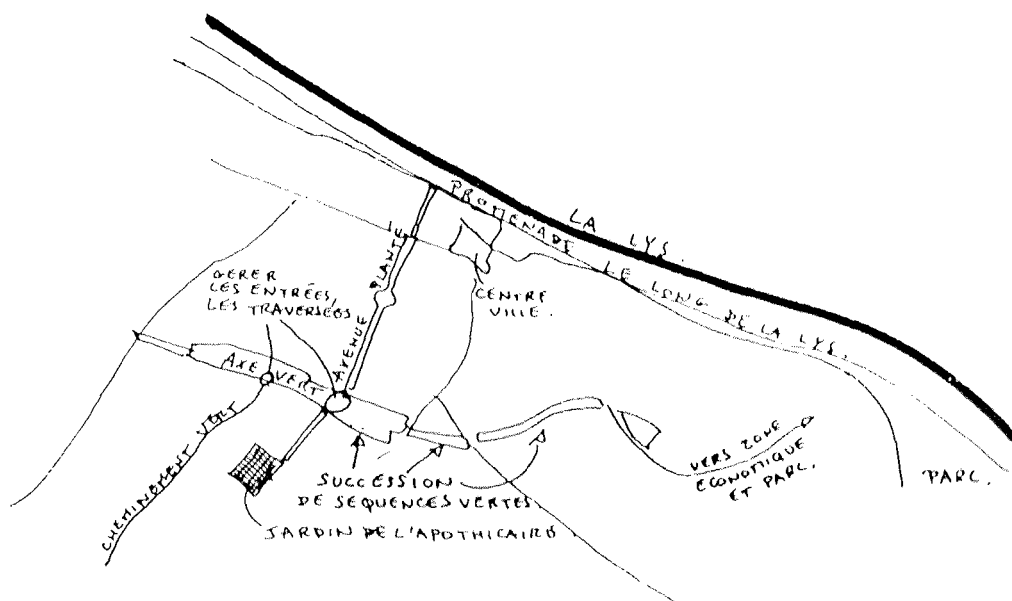
Une haie basse, permettant la vue vers le jardin, ceinture et protège celui-ci. Elle définit par ailleurs les accès aux cheminements internes de la partie jardinée en damier.

Création d'un axe vert

La Municipalité travaille sur un projet ambitieux de création d'espaces verts dans Comines.

La requalification des abords de la Lys et la désaffectation d'un tronçon de la voie ferrée sont des opportunités à ne pas manquer.

La reconstruction du collège, la mise en valeur des chemins de randonnées, l'amélioration des espaces verts dans le quartier de l'Apothicaire sont des projets qui, mis en cohérence, pourront constituer les supports d'un vaste plan de paysagement de la ville.



Dans le cas d'un déplacement de la gare, les terrains S.N.C.F. désaffectés laissent de vastes espaces libres traversant la commune et pouvant mettre en relation des quartiers actuellement sans rapport. Se raccrochant au "circuit vert" envisagé sur Comines, ces espaces peuvent constituer le lieu central de l'axe vert. Il est nécessaire de définir les liaisons de ce site avec l'environnement et les voies qui le croisent, ainsi que le caractère et les spécificités de chacun des lieux compte tenu des différences, voire des contrastes entre les séquences successives qui le composent.

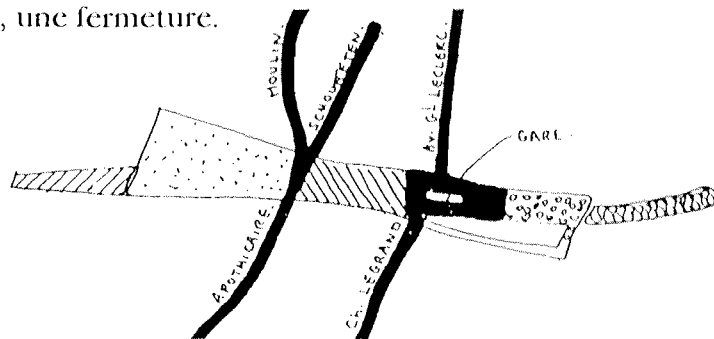
Les rues perpendiculaires

1 - les voies plantées - "circuit vert"

Les rues concernées : de l'Apothicaire, du Moulin, Schoutteten, Ch. Legrand et du Général Leclerc sont essentiellement de caractère minéral alors que l'ambition de les inscrire dans le circuit vert inciterait à les végétaliser.

La plantation d'arbres à tige est une manière d'affirmer la vocation de promenade de ces rues. Ces alignements jouent deux rôles en rapport au front bâti des rues : ils apportent un rythme, une continuité devant des fronts bâti irréguliers, voire incohérents et ils créent un équilibre autour de la rue lorsqu'ils font face à une structure ordonnée de maisons de ville.

Ces rues doivent marquer leur ambition de promenade même à travers "l'axe vert" afin que celui-ci, s'il devient un lieu majeur de la structure urbaine, n'apparaisse pas comme un aboutissement, une fermeture.



En outre, ses coupures peuvent aider à définir les séquences successives de l'axe et même, dans le cas de la gare, devenir un lieu majeur de la composition.

Le marquage de ces axes doit exprimer une continuité d'essence végétale même si la composition des rues est variable en fonction des besoins (stationnement, accès aux habitations...) et des gabarits. Néanmoins, il est possible de donner une identité différente à chacun des deux axes en utilisant deux essences distinctes.

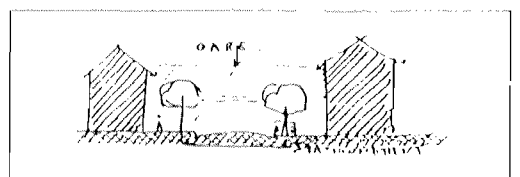
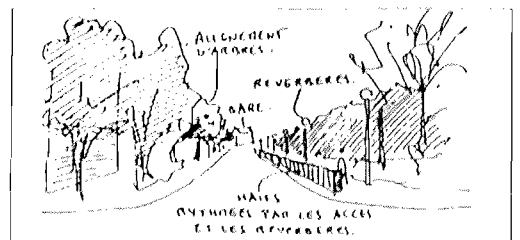
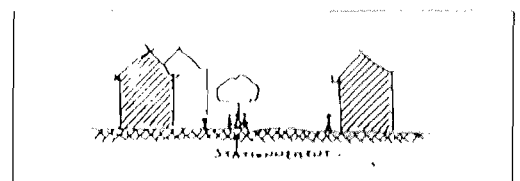
Plusieurs profils de rue sont donc envisageables :
rues plantées d'arbres à tige d'un côté, de l'autre,
des deux côtés, alternance de haies...

1 - Rue de l'Apothicaire : plantée à l'est devant un front bâti irrégulier et se retournant sur la rue de Florence.

2 - Rue Schoutteten : plantée à l'ouest devant un bâti inconstant.

3 - Rue Charles Legrand : plantée à l'ouest d'arbres tiges et le côté opposé, rythmé par les réverbères avec des haies séquencées.

4 - Rue du général Leclerc : plantée des deux côtés.



H. Lefevre
2 - La rue commerçante (du Vieil-Dieu)

De la même façon que pour les voies plantées, la rue ~~du Vieil-Dieu~~ doit affirmer une continuité par ce qui fait sa spécificité : le commerce. On doit donc s'attacher à inciter la mise en valeur des devantures commerciales et être attentif à leur juxtaposition, aux liaisons avec les futures constructions sur la friche Marceau.

La cohérence de l'ensemble dépend aussi de la voirie, du mode de stationnement, de la place réservée au piéton, des matériaux de sol utilisés, du mobilier urbain, des appareils d'éclairage et du type de lumière produite sur la voirie et sur les façades.

Cette rue doit montrer son attractivité et de façon intense au moment où elle croise l'axe vert afin de créer un lieu d'échange important à cet endroit de l'un vers l'autre et vice-versa.

Les limites

1 - Les fronts bâtis

Les limites que constituent le front bâti de part et d'autre de l'axe vert sont de trois types principaux.

La rue des Processions présente des alignements simples et rigoureux de maisons bâties dans les années 1950. Leur retrait de quelques mètres sur la parcelle dégage un jardinet devant la façade.



L'avenue de Versailles hérite d'une structure urbaine de maisons de ville 1900 en alignement sur la voirie. L'avenue du Général Leclerc et les deux maisons d'angle au croisement avec l'avenue de Versailles offrent à la gare une mise en scène intéressante qui relie cet espace au centre ville.

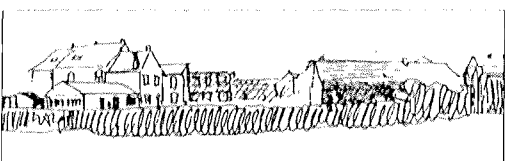


Le chemin du Moulin présente quant à lui un front très discontinu et hétérogène de constructions d'époques et d'usages très différents. Les limites visuelles se perdent ainsi dans des dents creuses ou des arrières de jardins qui nuisent à la qualité souhaitable le long d'un chemin de promenade.



2 - Les arrières de maisons - (jardins)

Situés sur des séquences souvent étroites de "l'axe vert", les limites que constituent ces arrières de maisons (prolongées parfois d'appentis peu soucieux de qualité) et leurs jardins sont dans l'ensemble d'aspect médiocre et de natures très différentes.

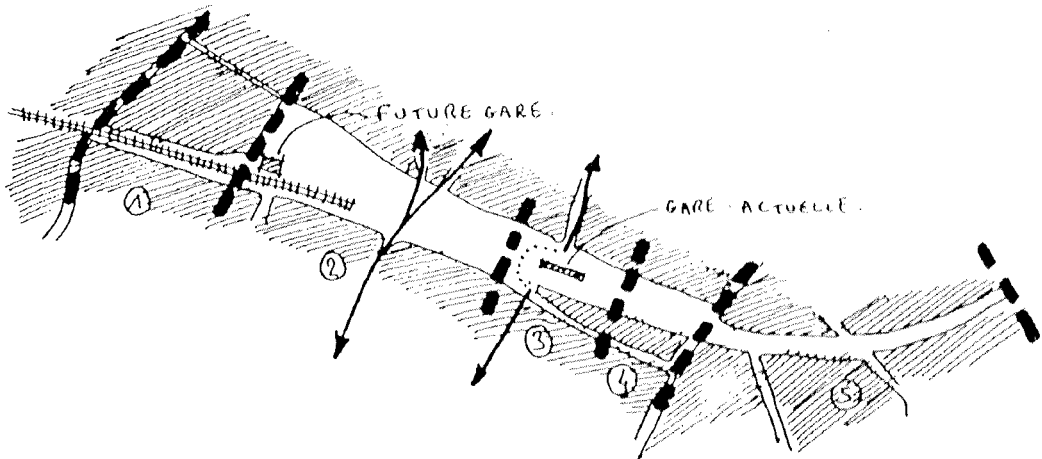


Néanmoins, certains jardins apportent une profondeur visuelle avec en premier plan une haie basse qui enrichit l'espace et laisse voir au delà, des arbres de haute tige (bouleaux) qui filtrent le regard vers les habitations en fond de perspective.



Les séquences

Après observation des différentes caractéristiques composant le site actuel et compte tenu des modifications fonctionnelles envisageables, (déplacement de la gare, traversée de rues...), il est possible de distinguer cinq séquences principales dont deux (2 et 3) peuvent laisser supposer des usages privilégiés alliant repos et plaisir. Toutefois, si cette succession de séquences permet d'avoir une variété d'ambiances et de thèmes, il est nécessaire d'établir une continuité à travers l'ensemble de l'axe vert et d'assurer une cohérence dans les relations de l'axe avec les rues qui le croisent, qu'elles appartiennent au circuit vert ou au secteur commerçant.



1 - La rue des Processions (partie sud-ouest), la rue Louis Braille et le chemin du Moulin. Les accès linéaires au jardin par la rue des processions le long de la voie ferrée, et par le chemin du moulin sont des passages étroits qui ne permettent pas des interventions majestueuses ou monumentales. Elles méritent au contraire une attention toute particulière et subtile qui permettra d'annoncer l'entrée du jardin (qualité des matériaux de sol, des vues...).

2 - De la future gare à l'actuelle. C'est la partie la plus vaste de l'axe vert. Elle est traversée par une rue (Schoutteten et de l'Apothicaire) et grignotée par le terminus de la voie ferrée.

3 - Autour de l'actuelle gare. La gare actuelle est en position d'articulation entre les quartiers du centre et de l'Apothicaire et l'axe vert. Elle mérite une attention particulière quant à sa fonction future, et à son environnement, (route, quais, parvis, placée...).

4 - De la gare actuelle à la rue du Viel Dieu. Lieu étroit et complexe par son hétérogénéité (bâti 1900, hangar métallique au centre, arrière de jardin et clôtures diverses...), il est malgré tout l'accès essentiel depuis la rue commerçante du Viel Dieu.

5 - La rue Marceau et au-delà. En dehors de la partie principale du jardin (de la rue de Quesnoy à la rue du Viel Dieu), la rue Marceau dessert la friche du même nom et mène à des promenades plus lointaines le long de la Lys. Peut-être plus destinée aux cyclistes, la promenade devient plus rapide et favorise moins une attitude contemplative que dans les séquences 2, 3 et 4.

Le choix des essences à planter

La palette végétale

S'il paraît judicieux de ne pas multiplier à l'infini les essences à planter sur un territoire délimité, réduire ce nombre de façon trop restrictive sous prétexte d'identifier fortement la commune présente des dangers qu'ont révélés les récents problèmes phytosanitaires. Aussi l'heure est-elle à la diversification.

C'est vers le choix d'une palette végétale qu'il est donc opportun de s'orienter.

Ce choix devra s'effectuer en fonction de trois critères :

- l'adaptation au milieu,
- l'esthétique,
- et la gestion de l'arbre.

L'adaptation au milieu prend en compte les facteurs climatiques, les types de sols, les volumes disponibles pour le houppier et pour les racines.

L'esthétique se réfère à la qualité du feuillage et le port de l'essence.

Les critères de gestion concernent les possibilités d'approvisionnement, la vitesse de croissance, la longévité et la sensibilité aux attaques parasitaires.

A l'issue de cette réflexion, une approche plus sensible, historique et symbolique permettra de fixer les éléments de la palette végétale retenus pour qualifier au mieux les espaces urbains de Comines.

Equipe permanente attachée au secteur :

Architecte	Fanny Frigout
Ecologue	Ahmed Rebaï
Paysagiste	Jean-Marc Lemoing
Assistant d'étude	Didier Escherich
Secretariat	Monique Dhoedt

Ce document a été réalisé par

Fanny Frigout	Architecte
Christophe Rouvres	Assistant d'étude

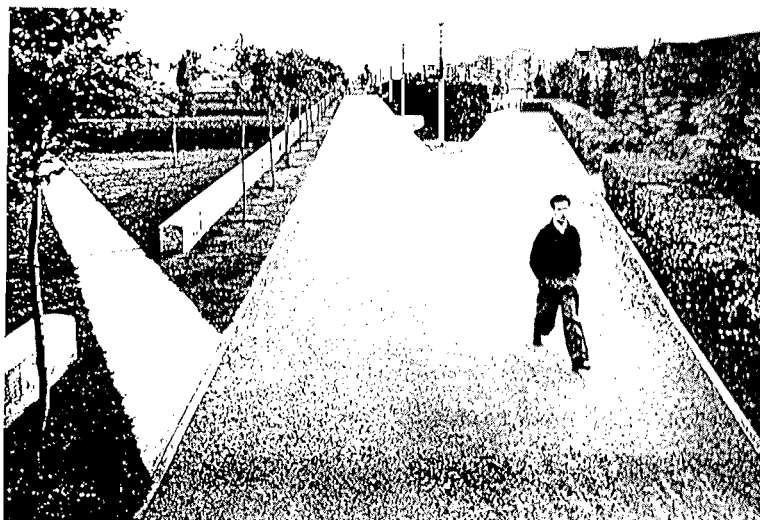


Annexes

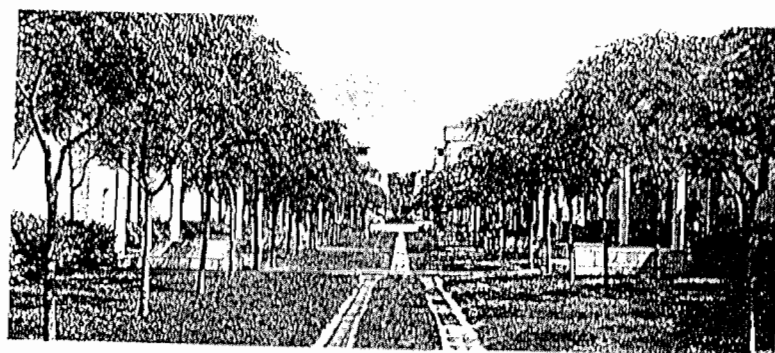
L'axe vert - ambiance intimiste



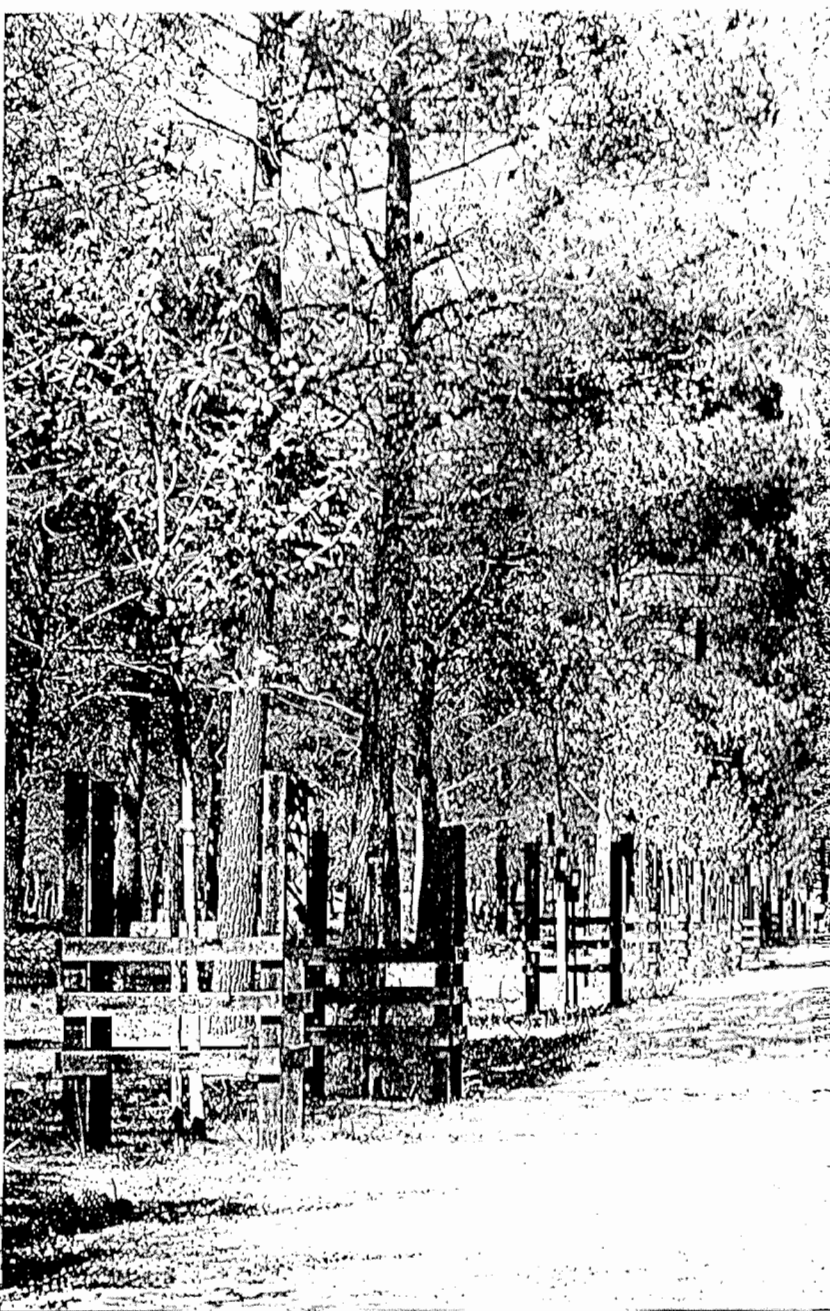
L'axe vert composition de type parc urbain



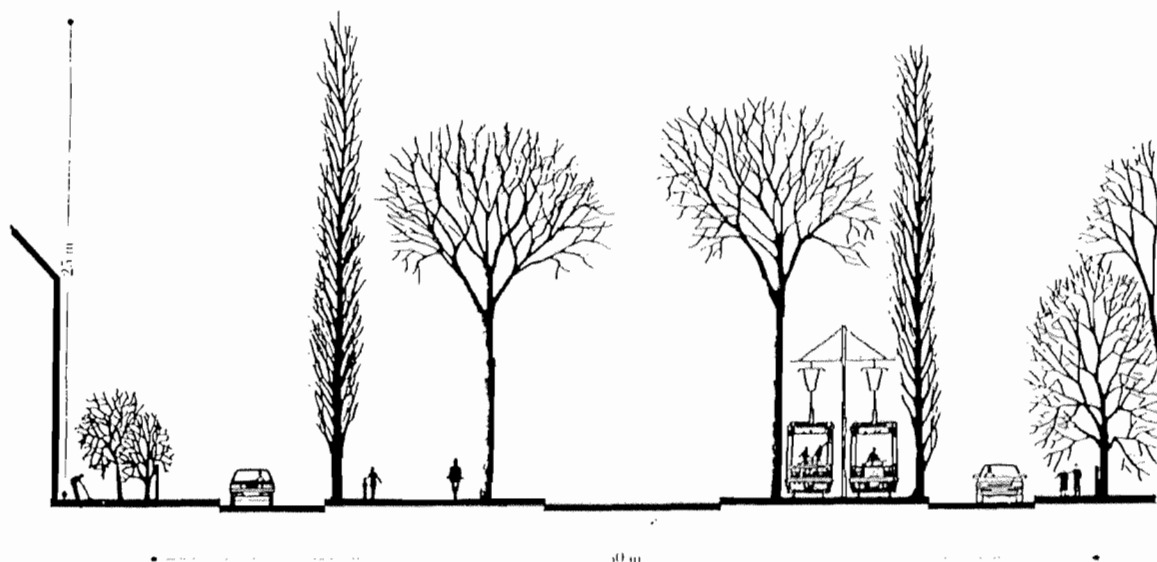
L'axe vert rigueur de la composition



L'axe vert - ambiance forestière



L'axe vert - exemples



Boulevard de la Naine - Nouans, 50m de large
20 km de long